

Cote du document: EB 2018/123/R.26/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 7
Date: 17 avril 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant
Directrice de la Division des services
de gestion financière
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Lisandro Martin
Chef de l'Unité de la programmation
et de l'efficacité opérationnelles
téléphone: +39 06 5459 2361
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Questions techniques:

Alessandra Zusi Bergés
Fonctionnaire principale de
l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb@ifad.org

Mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition

1. À sa cent vingt-deuxième session, le Conseil d'administration a décidé de créer un groupe de travail sur le cadre de transition et d'en présenter la composition et le mandat lors de sa session d'avril 2018. Deux séminaires informels ont été organisés avant le lancement officiel du groupe de travail pour commencer à définir les sujets que celui-ci serait chargé d'examiner – plus spécifiquement, le mandat du groupe de travail – et établir le calendrier de ces examens.
2. La Phase I du cadre de transition a été achevée en février 2018 avec l'approbation par le Conseil des gouverneurs de la révision des Principes et critères applicables aux financements du FIDA.
3. Le mandat du groupe de travail a été élaboré en vue de préciser la teneur des travaux à mener durant la phase II, qui s'achèvera en décembre 2018, de manière à ce que le cadre soit opérationnel au début de la période couverte par la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11).
4. La phase II consiste à élaborer et mettre sous sa forme définitive un cadre de transition destiné à être approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2018, conformément à ce qui est prévu dans le document intitulé: Approche relative à un cadre de transition (EB 2017/122/R.34), et conformément à l'engagement pertinent pris au titre de FIDA11 (engagement 2.1, mesure contrôlable 8; calendrier: 4^e trimestre 2018)¹. Il s'agit notamment:
 - i) d'élaborer un cadre financier applicable aux emprunteurs dont les conditions de financement changent;
 - ii) d'établir les premiers éléments permettant:
 - a) d'améliorer le modèle opérationnel du FIDA, notamment au moyen de politiques opérationnelles, d'outils et d'instruments nouveaux ou révisés; et
 - b) de faire évoluer l'architecture financière du FIDA, en particulier pour ce qui est de la tarification des prêts.
5. Le groupe de travail s'appuiera sur les notes techniques établies par le FIDA concernant les approches et mécanismes proposés ainsi que leurs incidences financières, y compris l'évaluation de la gestion des risques, le cas échéant. Ces notes techniques présenteront des informations sur les enseignements tirés par le FIDA, les études de cas pertinentes et l'expérience d'autres organisations.
6. Le groupe de travail tiendra compte des observations formulées par les États membres du FIDA, y compris ceux qui ne sont pas représentés au Conseil d'administration, et conduira à cet effet des consultations spéciales.
7. Lors de la phase II du cadre de transition, le groupe de travail s'acquittera des tâches suivantes:
 - i) Évaluer les conséquences de la mise en place, durant FIDA 11, des périodes d'introduction et de suppression progressives des différentes conditions de financement des emprunteurs passant à un régime de financement moins favorable;
 - ii) Examiner les résultats de l'analyse du cofinancement et superviser l'élaboration d'une stratégie en matière de cofinancement et du plan d'action correspondant, prévue pendant la période de FIDA11 (voir engagement 1.2; mesure contrôlable 5; calendrier: 4^e trimestre 2018);

¹ Voir annexe I – "FIDA11: Matrice des engagements, mesures contrôlables et calendrier" – du Rapport de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (GC 41/L.3/Rev.1).

- iii) Évaluer le bien-fondé et la faisabilité d'un système d'octroi de prêts axés sur les résultats et d'opérations de prêt à l'échelle régionale, en vue d'élaborer une proposition relative à la conduite d'opérations pilotes lors de FIDA11 (en ce qui concerne les prêts axés sur les résultats: engagement 3.6; mesure contrôlable 36; calendrier: 2^e trimestre 2020);
 - iv) Analyser les directives et procédures révisées du FIDA concernant les programmes d'options stratégiques pour le pays axés sur les résultats, en vue de transformer ces programmes en stratégies de transition à long terme (engagement 3.4; mesure contrôlable 31; calendrier: 4^e trimestre 2018); et
 - v) Examiner les options susceptibles de permettre au FIDA de renforcer les activités hors prêt à l'intention des États membres, y compris en recourant plus judicieusement à l'assistance technique remboursable.
8. À la fin de la phase II, le groupe de travail poursuivra ses travaux pour formuler des orientations à l'intention du Conseil d'administration sur les aspects qui figurent dans le document intitulé "Approche relative à un cadre de transition" (EB 2017/122/R.34/Rev.2) approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2017, mais qui ne peuvent pas être traités dans le cadre des phases I et II parce qu'ils nécessitent un temps de traitement plus long, notamment:
- L'approche du reclassement volontaire;
 - La définition d'une approche de tarification des prêts (engagement 1.1; mesure contrôlable 3). Il est à noter que cette question sera traitée dans le contexte de la feuille de route pour la stratégie financière du FIDA;
 - L'appui à apporter aux travaux menés par le Groupe de travail sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAF) concernant l'adaptation de l'allocation des ressources aux besoins, à la performance et aux demandes des pays dans le contexte global du mandat et des priorités stratégiques du FIDA; et
 - La mise en place de guichets de financement spécial, par exemple en cas de situation d'urgence, notamment les conflits.
9. Dans le cadre de ses évaluations, le groupe de travail tiendra compte des considérations relatives à la viabilité financière de chacune des propositions et se mettra en rapport avec le Groupe de travail sur le SAF pour toute question transversale. Il est à noter que le Groupe de travail sur la transition soumettra ses conclusions relatives aux sujets thématiques aux organes directeurs compétents aux fins de l'application des procédures applicables dans le cas où une approbation spécifique est nécessaire à la mise en place des nouveaux instruments, outils et politiques.
10. En décembre 2018, le groupe de travail présentera au Conseil d'administration le projet de cadre de transition pour approbation. Il communiquera également au Conseil les procès-verbaux de ses réunions. Le groupe de travail décidera des autres documents à produire.
11. La composition du groupe de travail respectera le modèle type de tout organe subsidiaire du Conseil d'administration, à savoir: quatre membres de la Liste A, deux de la Liste B et trois de la Liste C. En application de l'article 11,1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, les membres du groupe de travail seront nommés par le Président, avec l'approbation du Conseil d'administration.
12. Conformément aux dispositions du même article, le groupe de travail élira un président choisi parmi ses membres et informera le Conseil d'administration en conséquence.